

---

# Le développement de l'enseignement clinique à Paris et la création de l'école clinique interne de l'hôpital de la Charité

Pierre-Louis Laget

---



## Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/911>

DOI : [10.4000/insitu.911](https://doi.org/10.4000/insitu.911)

ISSN : 1630-7305

## Éditeur

Ministère de la Culture

## Référence électronique

Pierre-Louis Laget, « Le développement de l'enseignement clinique à Paris et la création de l'école clinique interne de l'hôpital de la Charité », *In Situ* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 13 décembre 2011, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/911> ; DOI : [10.4000/insitu.911](https://doi.org/10.4000/insitu.911)

---

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Le développement de l'enseignement clinique à Paris et la création de l'école clinique interne de l'hôpital de la Charité

Pierre-Louis Laget

---

## La naissance de l'enseignement clinique en Europe et le début de son développement à Paris en dehors des institutions

- 1 Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les études de médecine passaient pour se résumer à un enseignement purement théorique, dispensé exclusivement en latin, contrairement à celles de chirurgie, qui auraient surtout comporté des exercices pratiques. Cette image stéréotypée, forgée par les réformateurs révolutionnaires et véhiculée sans discontinuer depuis lors, a pu être récemment nuancée<sup>1</sup>. Il n'en demeure pas moins vrai que la distinction entre les deux branches de l'art de guérir, laquelle perdura jusqu'à la Révolution, allait bien au-delà de leurs conditions respectives d'acquisition des connaissances puisque le statut fiscal tant que social des membres de chacun des deux corps était différent : les médecins professaient un art, tandis que les chirurgiens exerçaient un métier ; les premiers exerçaient principalement dans un cadre urbain, les seconds dans un cadre rural hormis une minorité d'entre eux qui étaient pourvus d'un titre universitaire. Les deux modes d'instruction ressortissaient d'ailleurs largement de cette distinction statutaire : les étudiants qui voulaient embrasser la profession médicale devaient avoir d'abord obtenu le diplôme de maître ès arts avant de pouvoir commencer à suivre les cours de la faculté de médecine et y prendre les différents grades qui aboutissaient au doctorat, alors que les élèves en chirurgie se contentaient d'entrer en apprentissage chez un maître-chirurgien ou bien de se faire admettre comme compagnon au sein d'un hôpital où existait un véritable service des opérations,

pour y acquérir le savoir-faire qui leur permettrait d'obtenir le titre de maître en chirurgie. La prise de conscience graduelle chez certains médecins, sans doute moins imbus de leurs préjugés de caste, des insuffisances d'une forme d'instruction uniquement théorique jointe à la faveur croissante dont les chirurgiens jouissaient tant auprès du public que des autorités grâce aux progrès réalisés en leur discipline, amena plusieurs Facultés de médecine à introduire les dissections anatomiques dans le cursus universitaire, et ce bien avant que l'on se préoccupât de dispenser des leçons de médecine pratique.

- 2 L'initiative de faire des leçons au lit du malade (ou leçons cliniques) fut longtemps attribuée au grand médecin hollandais Herman Boerhaave (1668-1738), professeur à l'Université de Leyde, qui, même s'il ne fut l'inventeur de ce type de leçons, en fut incontestablement le promoteur, selon les témoignages quasiment unanimes de ses contemporains. Depuis sa nomination en 1714 à la chaire de l'Université jusqu'à sa mort en 1738, il forma à sa méthode pédagogique de nombreux élèves qui la transplantèrent ensuite dans les différentes Universités d'Europe où ceux-ci essaimèrent. L'exemple de Boerhaave aurait été d'abord suivi dès 1748 à l'Université d'Edimbourg à l'instigation du professeur John Rutherford, et l'expérience ensuite poursuivie par William Cullen. Ce fut en 1751 que des leçons au lit du malade furent instituées à Vienne, en Autriche, où un élève de Boerhaave, Gerhard Van Swieten (1700-1772), avait été appelé par l'impératrice Marie-Thérèse pour réformer l'Université ; puis un compatriote de Van Swieten, Anton de Haen, lui aussi ancien élève de Boerhaave, le remplaça à la direction de la clinique en 1754. À l'Université de Pavie, des leçons cliniques sont attestées à partir de 1773, mais ce fut lorsque Samuel-Auguste Tissot fut chargé en 1781 d'en assurer la réorganisation que cet enseignement acquit véritablement un grand lustre. Tissot ne tarda pas à publier ses conceptions en matière pédagogique et le mode d'instruction ayant pour cadre l'hôpital occupait une place privilégiée dans le cursus médical<sup>2</sup>. Un autre maître prestigieux, Johann-Peter Frank (1745-1821), devait succéder en 1786 à Tissot et accroître encore la renommée de l'Université pavesane.
- 3 Les écoles de Leyde, Edimbourg, Vienne et Pavie furent érigées, par les médecins et chirurgiens français partisans des idées nouvelles, au rang de modèles à imiter et leurs noms égrainés presque à la manière d'une litanie<sup>3</sup>. Pourtant, en France même, cette idée avait déjà été avancée dès 1716, et donc de façon particulièrement précoce, par Pierre Hunauld qui, en tant que doyen de la Faculté de médecine d'Angers, avait même réussi à obtenir que l'hôpital de cette ville devînt un lieu privilégié pour abriter les cours que dispensaient les professeurs de cette Faculté<sup>4</sup>. Le roi Louis XVI, informé vraisemblablement par son Premier Chirurgien, Germain Pichault de la Martinière, du retard que son royaume accusait en ce domaine, voulut y remédier. Aussi, peu avant l'achèvement complet des travaux de construction des écoles de chirurgie, il ordonna l'établissement en ces murs d'un hospice de six lits (édit du mois décembre 1774) dans lequel on ne recevrait que des patients atteints de maladies rares ou extraordinaires. L'auteur d'un almanach de Paris se félicitait de l'initiative royale et notait : « Ainsi seront réunis dans le même lieu et d'une manière également commode et utile, les différents établissements capables de former les élèves et de perfectionner les maîtres dans un art si important au public<sup>5</sup> ». Le roi ne tarda pas à doubler la capacité de cet hospice en y fondant, par ses lettres patentes du 5 juin 1783, six lits supplémentaires. Le Premier Chirurgien accrût encore cette capacité en léguant de quoi constituer une rente de

10 222 livres afin d'établir dix autres lits, ce qui portait en conséquence à vingt-deux le nombre total des lits<sup>6</sup>.

- 4 Pour la capitale, un administrateur des hôpitaux militaires, fameux pour ses multiples projets philanthropiques, Claude-Humbert Piarron de Chamousset, avait proposé, dans un mémoire présenté en 1763, l'institution d'une forme d'instruction pratique destinée aux étudiants en médecine qu'il envisageait de placer à l'Hôtel-Dieu. En dehors de cela, un des tout premiers plaidoyers en faveur de l'établissement d'écoles cliniques se trouve dans un mémoire qui fut présenté à l'Académie royale des sciences par un médecin parisien du nom de Duchanoy<sup>7</sup>. Par la suite, l'idée fut reprise sous une forme plus développée par un de ses confrères, un certain Georges Würtz<sup>8</sup>. Il appartient cependant à un autre praticien, Louis Desbois de Rochefort, qui était médecin en chef de l'hôpital de la Charité, d'instaurer le premier des leçons au lit du malade. Il commença à délivrer ses leçons en 1780, mais sa mort prématurée en 1786, à l'âge de seulement 36 ans, ne lui permit pas de donner le caractère d'institution durable à son enseignement et ce fut à son élève Jean-Nicolas Corvisart-Desmarests, nommé médecin de l'hôpital de la Charité en 1788, que revint la gloire d'établir sur des bases solides la première école clinique médicale à Paris.
- 5 Le maître en chirurgie Pierre-Joseph Desault avait bien connu Desbois de Rochefort alors que lui-même occupait le poste de chirurgien de l'hôpital de la Charité entre 1782 et 1785. Aussi, dès sa désignation à la tête du service chirurgical de l'Hôtel-Dieu en 1785, il n'eut de cesse d'y obtenir la formation d'une école clinique qui serait à vocation chirurgicale puisque Desault professait la chirurgie. Mais, pour faire aboutir son projet, il fallait non seulement convaincre le Bureau de l'hôpital du bien-fondé de ses conceptions mais encore et surtout vaincre la résistance des sœurs Augustines alors toutes puissantes.
- 6 À la fin de l'année 1787, Desault avait obtenu l'aval du Bureau de l'Hôtel-Dieu et, au début de l'année 1788, il fut décidé d'approprier une salle pour y effectuer les démonstrations d'anatomie ainsi que les grandes opérations de chirurgie et pour y donner les consultations aux malades du dehors, mais le Bureau exigea de limiter le nombre de places de l'amphithéâtre à cent vingt<sup>9</sup>. Le nombre d'élèves chirurgiens se montait alors à cent sept et les administrateurs craignaient par-dessus tout que de nombreuses personnes de l'extérieur vinssent assister aux cours, réservés en principe à un usage strictement interne.
- 7 De fait, Desault commença d'y donner ses leçons dans le courant de l'année 1788 et leur calendrier en fut annoncé par un numéro du *Journal de Paris* daté du 19 avril 1789. Cette annonce déclencha une très violente polémique entre Desault d'une part, la mère prieure et les religieuses Augustines d'autre part, au sujet de l'usage que le maître chirurgien faisait de l'amphithéâtre, l'accusant d'admettre à ses leçons de deux à trois cents personnes étrangères à la maison. Quel qu'ait été le chiffre réel, le débat portait effectivement sur un point essentiel : l'hôpital devait-il désormais devenir un lieu d'apprentissage ouvert aux élèves de l'extérieur, ce qui signifiait en clair que le corps des malades pauvres servirait les besoins de l'instruction médicale alors que les sœurs Augustines défendaient l'idéal chrétien de respect des pauvres et du devoir de charité à leur égard sans que l'on exigeât une quelconque contrepartie de leur part.
- 8 Cette opposition des religieuses à la médicalisation de l'institution hospitalière se révéla être un combat d'arrière-garde, car déjà la Révolution grondait et allait annihiler toute velléité de résistance aux changements.

## Les attermolements législatifs relatifs à la réforme de l'instruction publique

- 9 Dès que les États généraux s'érigèrent en Assemblée constituante, cette assemblée décida très rapidement de créer en son sein divers comités spécialisés chargés de la rédaction des projets de décret devant être soumis au vote des députés. Parmi ces comités, celui de constitution avait pour tâche, outre l'élaboration d'une constitution pour la France et la mise en place d'un nouveau découpage administratif du pays, de procéder au remodelage des grandes institutions étatiques et, à ce titre, était compétent sur ce qui touchait à l'instruction publique. Sur ces entrefaites, un médecin député à l'assemblée, Joseph-Ignace Guillotin proposa, le 12 septembre 1790, la formation d'un nouveau comité dit de santé, qui aurait pour mission l'étude d'un projet de réforme portant sur l'exercice et l'enseignement de l'art de guérir. Ce comité, bientôt rebaptisé comité de salubrité, composé à parité égale de députés médecins et non-médecins, compta parmi ses membres médecins Jean-Gabriel Gallot et, parmi ceux extérieurs à la profession médicale, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun. Dans leurs travaux, les comités n'hésitaient pas à s'inspirer d'idées émises dans les mémoires rédigés alors en très grand nombre, en ce climat particulier d'intense bouillonnement réformateur qui agitait la société française. Ainsi, sur la question de la refonte des institutions médicales, le comité de salubrité puisa très largement dans un volumineux mémoire relatif à un projet de réorganisation de la médecine en France, publié par Félix Vicq d'Azyr, secrétaire très actif de la toute jeune Société royale de médecine, mais qui était fort probablement le fruit d'une réflexion collective à l'intérieur de ladite société<sup>10</sup>.
- 10 En s'appuyant donc sur le travail de Vicq d'Azyr dont il reprenait la plupart des propositions, le comité de salubrité rédigea son projet de décret qui fut soumis pour approbation au Comité de constitution<sup>11</sup>. Ce fut ce projet de décret qui, après quelques simplifications opérées par Talleyrand, fut rapporté par le même Talleyrand devant l'assemblée à la mi-septembre 1791<sup>12</sup>. Hélas, le mandat de l'assemblée arrivait à son terme et les débats précédant l'adoption laborieuse de la future constitution reléguèrent au second plan tout autre sujet de discussion ; aussi l'assemblée se sépara-t-elle sans avoir eu le temps de mettre aux voix le projet de loi sur l'enseignement de l'art de guérir. Dans la réforme proposée, les leçons se feraient obligatoirement en langue française et associeraient étroitement études théoriques et exercices pratiques, l'accent étant mis sur le second terme. Ces exercices comporteraient d'une part des démonstrations anatomiques effectuées par le professeur et ensuite complétées par des dissections de cadavres exécutées par les étudiants de leurs propres mains, et d'autre part des conférences faites à l'hôpital au lit du malade, suivies par une discussion sur les cas rencontrés, enfin des expérimentations portant sur les diverses sciences de la nature. Suivant la logique de pareil programme pédagogique, les futures écoles de médecine seraient installées dans l'enceinte même d'un grand hôpital ou bien lui seraient annexées et implantées à proximité. Elles seraient au nombre de quatre – Paris, Bordeaux, Montpellier, et Strasbourg – alors que dans le projet du comité de salubrité tel qu'il se présentait avant les modifications arbitraires introduites par Talleyrand<sup>13</sup>, il avait été prévu de leur adjoindre des écoles secondaires de médecine

placées dans le principal hôpital civil du chef-lieu de chaque département, ce qui aurait permis de donner infiniment plus de développement à l'enseignement clinique.

- 11 Quoique le travail préalable de réflexion sur les réformes à accomplir eût abouti à un projet élaboré dont il suffisait de discuter les différentes clauses, l'Assemblée législative ne vota aucune mesure concernant la réorganisation de l'instruction publique. Si ce manquement pouvait s'expliquer par la tournure prise par les événements politiques et la fin prématurée de la législature au bout de seulement douze mois, dans le cas de l'assemblée nouvellement élue – la Convention nationale –, l'abstention en matière de vote de certaines réformes résultait proprement d'une nouvelle orientation politique. En effet, avec la radicalisation idéologique au sein des factions dominantes de la Convention nationale, l'heure n'était plus tant à la réforme des institutions d'enseignement supérieur, qu'à leur suppression pure et simple, celles-ci étant désormais perçues comme autant de survivances d'une société de privilèges, voire, en ce qui concerne l'Université, comme une incarnation de l'obscurantisme. Déjà le décret du 2 mars 1791, dit loi Allarde, avait frappé de caducité la délivrance de diplômes puisque la loi abrogeait toute espèce de restriction qui s'opposait à l'exercice d'une profession quelle qu'elle fût. L'acquisition des connaissances elles-mêmes pouvait paraître superflue, tout au moins dans le champ médical, puisque le député François-Xavier Lanthenas, pourtant médecin de profession, déclara candidement devant la Convention que la jouissance de la liberté et de l'égalité, et la fin de la pauvreté, feraient disparaître la maladie<sup>14</sup>.
- 12 Le fait de proférer de pareils propos était révélateur de l'état d'exaltation débridée qui s'était emparé de l'esprit de beaucoup de députés dans le climat d'euphorie qui régnait depuis l'avènement de la république. Pourtant la dure réalité de la pratique de la médecine et de la chirurgie aux armées aurait pu aisément adresser un cinglant démenti à l'auteur de telles inepties, et presque tous en étaient bien conscients. Aussi, en dépit du climat de terreur qui régnait alors, ce qui incitait les éventuels contestataires à taire une opinion supposée contraire à la pensée dominante, deux médecins, François Chaussier, ancien professeur d'anatomie à Dijon et Antoine-François Fourcroy, chimiste, député à la Convention et membre du Comité d'instruction publique, intervinrent auprès du Comité de salut public pour lui faire part de la grande détresse où avait chu l'art de guérir et des sérieux périls que pareille situation faisait courir à terme à la population. Pour convaincre le comité, les deux hommes arguèrent de la pénurie dramatique de praticiens dans les services de chirurgie des armées en raison de nombreux trépas dans ses rangs lors des dernières campagnes militaires, pénurie dont les conséquences étaient encore aggravées par l'impéritie fréquente de ceux que l'on nommait aux postes vacants. À l'issue de cette intervention, le comité édicta son arrêté du 25 messidor an II (13 juillet 1794) qui chargeait Chaussier et Fourcroy de dresser le plan d'une école révolutionnaire de l'art de guérir<sup>15</sup>. Deux semaines plus tard survenaient les événements du 9 thermidor de l'an II (27 juillet 1794) qui mettait fin à la Terreur.
- 13 Dès lors que la tempête politique se trouvait apaisée, la Convention pouvait entamer son œuvre de reconstruction institutionnelle, et notamment la réorganisation de l'instruction publique qui avait été si longtemps différée. Aussi, le 6 fructidor an II (23 août 1794), le Comité de salut public prit-il un arrêté invitant le Comité d'instruction publique à désigner trois de ses membres afin d'élaborer un projet de décret sur un objet estimé toujours prioritaire, à savoir la formation d'officiers de santé

pour le service des armées<sup>16</sup>. Ce dernier comité, en sa séance du 7 fructidor an II, nomma pour ce faire le même Fourcroy en lui adjoignant Pierre-Joseph Duhem et René-François Plaichard tous deux également médecins, et arrêta que l'affaire serait suivie par trois membres du Comité de salut public : Claude-Antoine Prieur-Duvernois, dit Prieur de la Côte-d'Or, Jean-Baptiste Treilhard et Jacques-Alexis Thuriot<sup>17</sup>. Dans la séance du Comité d'instruction publique du 4 frimaire an III, on donna lecture d'un rapport portant sur l'organisation d'une école centrale de santé, lequel fut approuvé<sup>18</sup>. Fourcroy lut ensuite devant la Convention nationale le 7 frimaire an III (27 novembre 1794) ce rapport où il proposait de placer ladite école à Paris<sup>19</sup> mais, au cours des débats à l'assemblée le 12 frimaire, le texte fut amendé notamment sur un point, à savoir que le nombre d'écoles de santé serait porté de un à trois, les deux autres devant être établies à Montpellier et à Strasbourg, et ce conformément à la proposition antérieure de Vicq d'Azyr reprise par Guillotin (Bordeaux n'y était toutefois plus retenue). Fourcroy présenta alors à la Convention, au nom des Comités de salut public et d'instruction publique, un projet de décret amendé en 16 articles portant création des trois écoles de santé, lequel fut adopté séance tenante le 14 frimaire an III (4 décembre 1794).

- 14 Après avoir énuméré les diverses disciplines qui formeraient le fondement de l'enseignement théorique, le décret stipulait, par son article 4, qu'une instruction pratique y serait également dispensée : les élèves exécuteraient des dissections anatomiques, s'exerceraient aux opérations chirurgicales et effectueraient des expériences de chimie. En outre, ils observeraient les maladies au lit des patients et suivraient la conduite des traitements qui seraient administrés à ces derniers. Par le même article, il était prévu d'affecter à l'école de santé des hôpitaux proches pour permettre l'observation directe des malades par les élèves, sans toutefois que ces établissements y fussent nommément désignés. Ce mutisme concernant les lieux qui seraient affectés aux leçons au lit du malade tenait sans doute au fait que bien peu restait à reconstruire en ce domaine car, dans le naufrage des institutions d'enseignement de l'art de guérir au cours de la tourmente révolutionnaire, c'était cette forme d'instruction pratique qui avait le mieux survécu : ainsi l'école pratique de dissection et l'hospice des maladies extraordinaires dépendant de l'ancien collège de chirurgie avaient réussi peu ou prou à continuer de fonctionner dans les locaux de l'Académie de chirurgie qui avaient été leur berceau, et ce malgré la suppression de l'institution académique ; quant à l'école clinique de chirurgie fondée par Desault à l'Hôtel-Dieu et à l'école clinique de médecine dirigée par Corvisart à l'hôpital de la Charité, elles n'avaient aucunement pâti de la conjoncture politique quoique Desault eût été un moment inquiété à la suite d'une pétition calomnieuse de quelques « perruquiers »<sup>20</sup>. Bien au contraire, dans le cas des leçons données par Desault à l'Hôtel-Dieu, leur succès s'était même encore amplifié au point que leur aire d'attraction s'était étendue à la Province et avait même franchi les frontières du pays.
- 15 Il suffisait donc que ces enseignements de caractère informel reçussent une consécration officielle et fussent intégrés dans les institutions nouvellement créées. Cela fut réalisé lors de la séance du Comité d'instruction publique du 24 frimaire an III (14 décembre 1794) qui détermina la composition du corps professoral de l'école de santé : Corvisart fut nommé professeur de clinique interne (maladies relevant de la médecine) et Desault professeur de clinique externe (maladies relevant de la

chirurgie); quant à l'hospice des maladies extraordinaires, on plaça à sa tête le chirurgien Philippe-Jean Pelletan<sup>21</sup>.

- 16 Restait maintenant à faire en sorte que les locaux destinés à abriter chacun des trois hospices correspondants fussent en adéquation avec l'importance pédagogique qu'on accordait à l'enseignement clinique dans le futur programme des études. Toutefois, si des projets d'installation de trois hospices cliniques verraient effectivement le jour, les difficultés budgétaires et les aléas de la conjoncture politique empêcheraient la réalisation de tout programme architectural d'une certaine ampleur; ainsi l'aménagement de l'hospice clinique externe dans les bâtiments de l'archevêché serait certes ébauché, mais les locaux seraient presque entièrement restitués à leur destinataire naturel en l'an X (1802). Quant à l'hospice des maladies extraordinaires, sa translation avait été prévue avec l'école pratique de dissection dans le couvent des Cordeliers où l'on se bornerait à approprier les dortoirs des religieux en salles de malades. En définitive, seul l'hospice clinique interne serait l'objet d'un projet architectural original, même s'il s'agissait ici aussi de la réutilisation d'un bâtiment préexistant.

## La création de la clinique interne à l'hôpital de la Charité

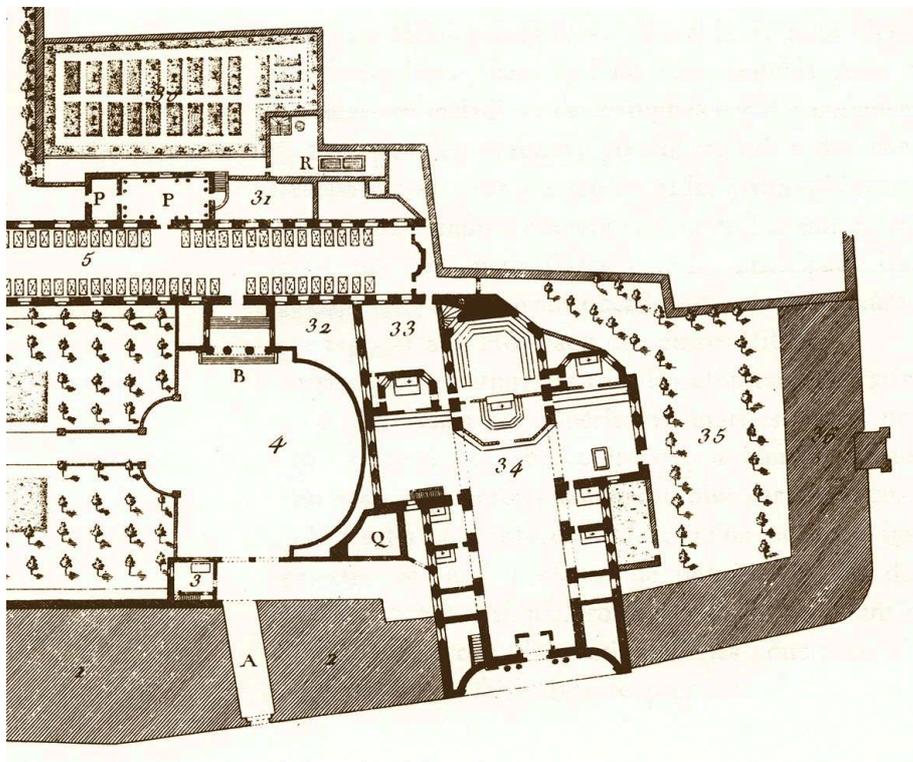
- 17 Au moment où fut prise la décision de créer les cliniques, des hommes nouveaux avaient été nommés aux postes d'architectes des hospices civils de Paris et les bénéficiaires en étaient Nicolas-Marie Clavareau, Le Brun, Perdureau et Philippe; puis, lors de la répartition des divers établissements hospitaliers de la capitale entre ces quatre hommes, l'hôpital de la Charité, rebaptisé hospice de l'Unité, était échu à Clavareau. Peu après sa nomination le 18 floréal an II (7 mai 1794) en tant qu'architecte de cet hôpital, Clavareau avait été chargé de l'agrandir de façon à en doubler la capacité d'accueil qui passerait de deux cent trente malades de sexe mâle à cinq cents malades des deux sexes. Dans un premier projet d'agrandissement daté du 5 frimaire an III (25 novembre 1794), il avait curieusement déjà anticipé la fondation, à l'hôpital de la Charité, d'une « école pratique de médecine et de chirurgie » puisque le décret portant création des trois écoles de santé n'avait pas même encore été adopté par la Convention<sup>22</sup>. Aussi, dès qu'il eut connaissance du vote de la loi, il s'empressa de donner une plus grande extension à son projet d'agrandissement initial: il y incluait notamment l'aménagement de la chapelle de l'hôpital dans laquelle il prévoyait d'établir la clinique interne, estimant que la nouvelle affectation de cette chapelle « au secours de l'humanité souffrante » s'accordait au mieux avec son ancien usage de lieu de culte. Ce plan d'extension fut en effet rédigé en toute hâte le 14 frimaire an III, le jour même de l'adoption du décret par les députés; c'est en tout état de cause la date mentionnée à la fin du projet de l'architecte, sur la copie certifiée conforme à l'original<sup>23</sup>.
- 18 On pourrait donc supposer que Clavareau avait été le véritable inspirateur de tous les projets concernant l'hôpital de la Charité. Or selon son propre témoignage, l'école de santé serait redevable au zèle de son directeur, Thouret (officiellement nommé le 24 frimaire de l'an III, mais peut-être déjà pressenti pour occuper ce poste), de l'institution et de l'organisation durable des hospices cliniques, et ce tant à l'Hôtel-Dieu qu'à l'hôpital de la Charité. En outre, l'architecte aurait reçu des directives de Nicolas

Corvisart, médecin en chef de l'hôpital de la Charité, qui lui aurait fixé le programme à suivre dans le cas de cet hôpital<sup>24</sup>. Ce serait donc ce programme qui aurait déterminé les grandes lignes des dispositions de l'hospice clinique proposées dans le second projet d'agrandissement.

## Le projet d'école clinique de Clavareau

- 19 Dans son second plan d'extension, approuvé sans difficulté le 24 floréal an III (13 mai 1795) par la Commission des travaux publics, Clavareau reprenait tous les éléments du premier en y incluant naturellement l'appropriation de la chapelle de l'hôpital à sa future destination. Par bonheur les dessins correspondant au projet relatif à ce plan d'extension ont été conservés, quoiqu'ils aient été extraits de la liasse où se trouvent réunis les autres documents le concernant<sup>25</sup>. Il est donc aisé, entre la description contenue dans le projet rédigé et les plans avant et après travaux, de suivre pas à pas le réaménagement complet de l'intérieur de la chapelle.

Figure 1

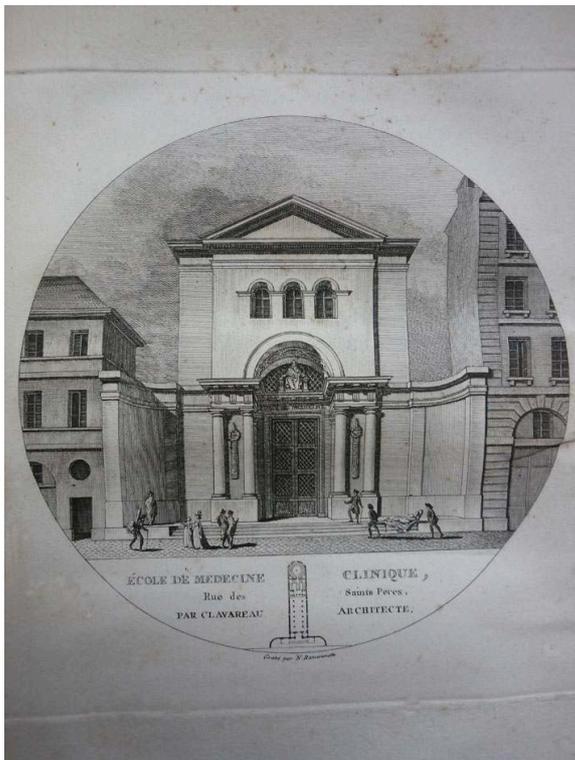


Hôpital de la Charité, plan de distribution générale à la fin de l'Ancien Régime, détail de son extrémité méridionale avec la chapelle. TENON, Jacques-René. *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*. Paris : Royez, 1788, pl. I.

- 20 Cette chapelle qui remontait à l'origine de la fondation, avait été rebâtie sur un plan plus vaste au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et sa façade élevée en 1731 sur les dessins de l'architecte Robert de Cotte fils (c'est-à-dire Robert II de Cotte) (élévation toutefois simplifiée par l'entrepreneur par rapport au dessin). C'était un édifice à vaisseau unique, recoupé par un transept et bordé de chapelles latérales (**fig. n°1**). Selon les dires de Clavareau, l'intérieur en avait été dévasté pendant la Terreur ; il n'y avait donc pas lieu de trop s'embarasser de scrupules à le compartimenter. Néanmoins il n'eut

guère plus de scrupule à remodeler drastiquement la façade dont l'architecture, avec ses ordres de colonnes engagées superposées sur deux niveaux, avait seulement le tort d'être démodée. Ainsi l'ordre de colonnes engagées fut proprement effacé au second niveau et on lui substitua une paroi lisse percée de trois petites baies tandis qu'au premier niveau l'ordre de colonnes était conservé mais singulièrement épuré. Le dessin de la porte d'entrée était modifié : au-dessus était ouvert un tympan où trônait désormais une figure assise d'Esculape, dieu de la médecine ; cette entrée était en outre encadrée de deux reliefs représentant chacun un faisceau de licteur, symbole mâle éminemment républicain (**fig. n°2**). Tout le décor se résumait à cela.

Figure 2

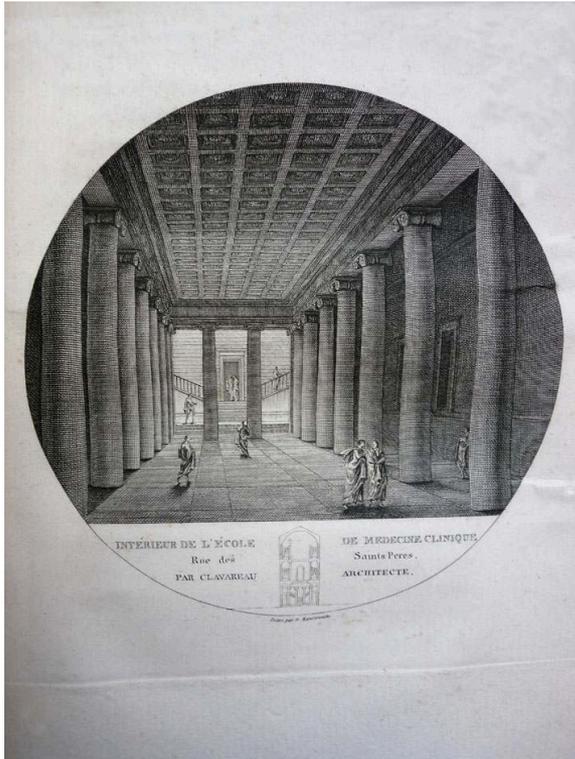


Chapelle de l'ancien hôpital de la Charité, élévation de la façade après les transformations de l'architecte Clavareau, gravure. CLAVAREAU, Nicolas-Marie. *Mémoires sur les hôpitaux civils de Paris...* Paris : Prault, 1805, planche p. 105.

- 21 On pénétrait comme jadis dans l'ancienne nef de la chapelle qui conservait son étendue mais avait été partagée en hauteur par deux planchers de manière à délimiter trois niveaux : tout le niveau inférieur formait à présent un vaste promenoir pour les élèves, lequel était divisé en trois vaisseaux par deux files de colonnes ioniques supportant un entablement et délimitant un vaisseau central bordé de part et d'autre par une galerie plus étroite. Un plafond à caissons couvrait ce promenoir qui avait plutôt l'allure d'une basilique civile romaine que d'un temple grec – contrairement à ce que prétend son architecte (**fig. n°3**). Celui-ci affirme en effet avoir voulu ressusciter le temple d'Esculape tel qu'on pouvait l'imaginer à partir de la description qu'en donne Pausanias<sup>26</sup>. La quasi absence d'ouvertures rendait ce promenoir fort sombre, ce qui contribuait à inviter les élèves au recueillement, ainsi que le souhaitait l'architecte. Pour accentuer le caractère moral du cadre architectural, les colonnes porteraient des inscriptions relatant des découvertes nouvelles en médecine et des cures

extraordinaires, constituant ainsi des sujets constants de méditation et d'instruction pour les élèves. Indépendamment de la monumentalité que les colonnades conféraient à la salle, elles assuraient ici, comme le souligne l'architecte, une fonction essentielle de soutien du plancher de la salle aménagée au niveau immédiatement supérieur.

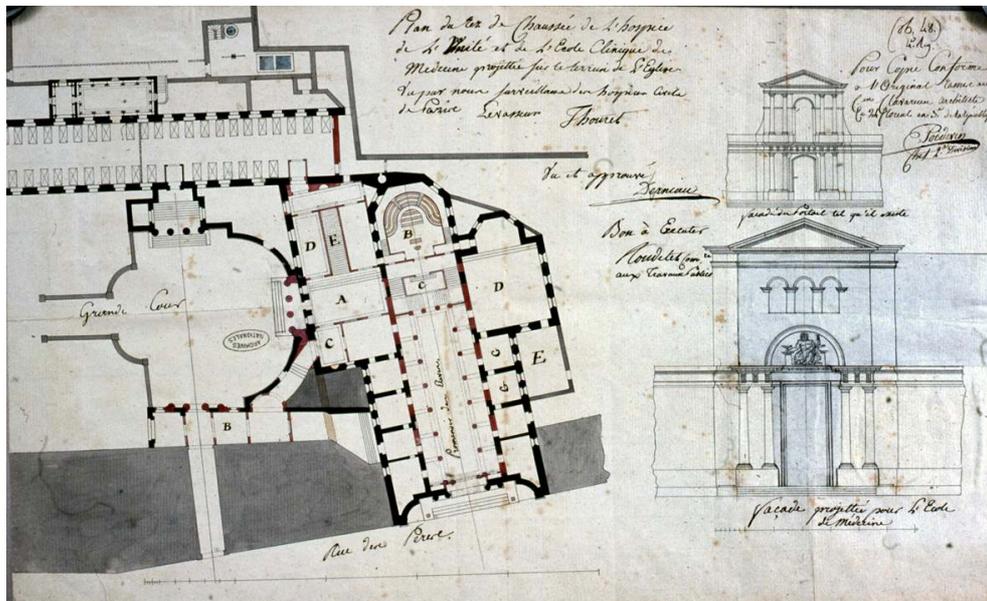
Figure 3



Chapelle de l'ancien hôpital de la Charité, vue en enfilade du promenoir de l'école clinique interne aménagé dans la partie basse de la nef, gravure. CLAVAREAU, Nicolas-Marie. *Mémoires sur les hôpitaux civils de Paris...* Paris : Prault, 1805, planche p. 115.

- 22 Ce promenoir conduisait à l'amphithéâtre qui occupait tout l'espace de l'ancien sanctuaire. Il en était cependant séparé par un escalier monumental dont l'emprise au sol correspondait à l'ancienne croisée du transept. Cet escalier, complètement ouvert sur le promenoir par un portique, permettait d'accéder au sommet des gradins de l'amphithéâtre et desservait en même temps les salles du niveau supérieur. L'amphithéâtre, de plan en hémicycle et d'une capacité de quatre cents places, s'inscrivait dans la concavité de l'ancienne abside à pans coupés du sanctuaire sans en épouser vraiment le contour, ses gradins présentant un curieux tracé en doucine, indiqué par la lettre B sur le plan (**fig. n°4**). Le programme d'édification morale des élèves se parachèverait dans l'amphithéâtre sur les murs duquel seraient gravées des sentences prononcées par les médecins les plus renommés<sup>27</sup>.

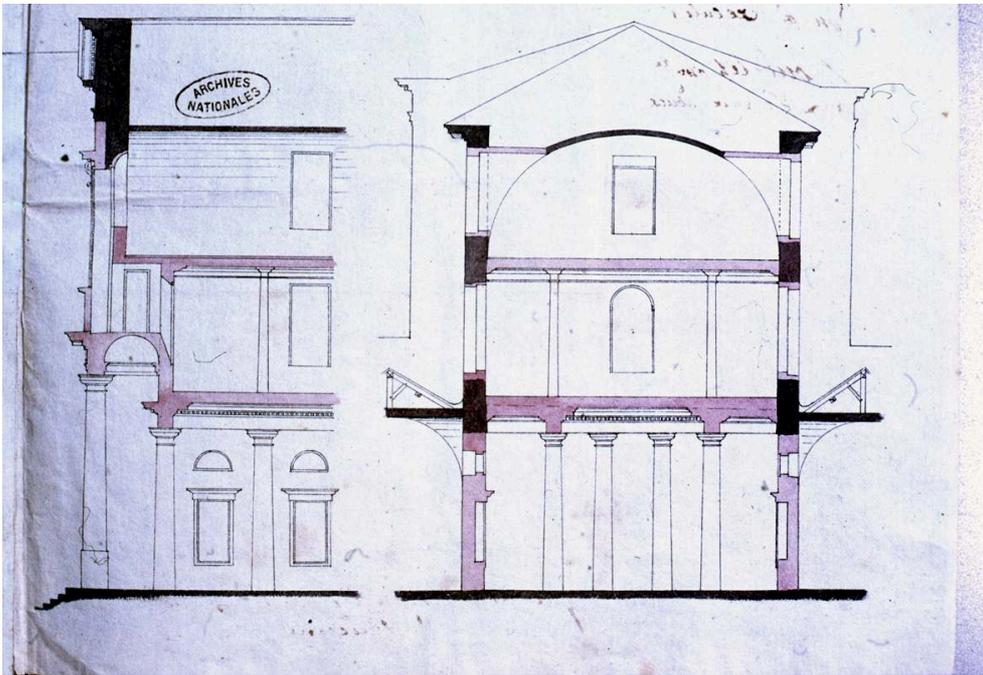
Figure 4



Chapelle de l'ancien hôpital de la Charité, projet de transformation par l'architecte Clavareau pour y installer l'école clinique interne, plan du rez-de-chaussée et élévation de la façade projetée, dessin aquarellé. Archives nationales, Cartes et plans, série N III. Hospice clinique : N III Seine 1211 (24 floréal an III, 13 mai 1795).

- 23 Les espaces restés disponibles du rez-de-chaussée, c'est-à-dire le niveau inférieur des bras du transept et les chapelles latérales de la nef, abritaient principalement les annexes de l'amphithéâtre d'anatomie. Ainsi le niveau inférieur du bras sud du transept formait la salle dite de pathologie, indiquée par la lettre D sur le plan, où l'on rassemblerait les collections de pièces anatomiques devant servir à l'enseignement. Les deux chapelles méridionales de la nef étaient converties en deux pièces destinées l'une aux préparations anatomiques, l'autre à resserrer les instruments de chirurgie (lettre G du plan). Enfin la salle des morts était implantée sur le flanc sud de la nef (lettre E du plan), à un emplacement qui, d'après le plan avant travaux, semble bien être un petit cimetière clos de murs. Quant à la partie inférieure du bras nord du transept et à l'ancienne sacristie sise également du côté nord, elles étaient intégrées à l'hôpital proprement dit pour en constituer l'accueil, lequel comprenait : un vestibule, le bureau de réception et d'enregistrement des malades, enfin les vestiaires des hommes et des femmes.

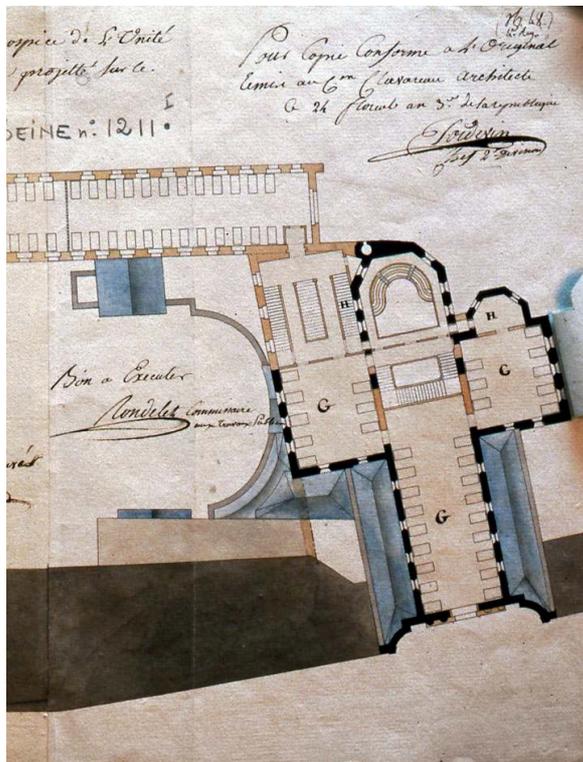
Figure 5



Chapelle de l'ancien hôpital de la Charité, projet de transformation par l'architecte Clavareau pour y installer l'école clinique interne, coupe transversale et coupe longitudinale partielle de la nef, dessin aquarellé. Archives nationales, Cartes et plans, série N III. Hospice clinique : N III Seine 1211 (24 floréal an III, 13 mai 1795).

- 24 Le grand escalier qui occupait tout l'espace de la croisée du transept distribuait les salles du niveau immédiatement supérieur de l'ancien vaisseau central de la nef et de chacun des bras du transept qui, comme cela a été dit plus haut, avaient été partagées en hauteur par deux planchers. Trois salles avaient été aménagées à ce niveau correspondant à un premier étage, et trois autres pareillement, au-dessus des premières, dans le volume correspondant au grand comble de la chapelle (**fig. n°5**), et les infirmeries de l'école clinique occupaient ces différentes salles. Ce premier étage était vraisemblablement réservé aux hommes avec une infirmerie de huit lits pour les convalescents, une de dix-huit lits pour les maladies aiguës et une de huit lits pour les maladies chroniques, indiquées par la lettre G sur le plan. Même répartition des salles et des lits au second étage mais l'affectation différait : une infirmerie de huit lits pour les convalescentes, une de dix-huit lits pour les femmes malades et une dernière pour les maladies contagieuses (hommes ou femmes ?), indiquées par la lettre G sur le plan (**fig. n°6**). Naturellement tous ces malades, qui devaient servir à l'instruction des élèves, étaient prélevés sur l'ensemble de l'effectif de ceux qui étaient couchés dans les salles communes de l'hôpital de la Charité, lequel jouait ainsi un rôle de réserve pédagogique. De la même manière, ceux qui trépassaient étaient voués à alimenter l'amphithéâtre de l'école clinique.

Figure 6



Ancien hôpital de la Charité, projet de transformation par l'architecte Clavareau pour y installer l'école clinique interne, détail du plan de distribution générale du 2<sup>e</sup> étage de l'hôpital montrant les salles de malades aménagées dans le comble de la chapelle, dessin aquarellé. Archives nationales, Cartes et plans, série N III. Hospice clinique : N III Seine 1211 (24 floréal an III, 13 mai 1795).

- 25 Cette salle est d'ailleurs toujours désignée par Clavareau par le simple terme d'amphithéâtre ; et de fait l'architecte la destinait dès le départ à remplir une double fonction : celle traditionnelle d'amphithéâtre de démonstration anatomique – elle était donc pourvue en son centre d'une table de dissection avec un écoulement pour le sang et les humeurs – et celle de salle qui « servirait aux instructions sur la médecine ». En effet c'est là que l'on discuterait à loisir avec le professeur sur les cas rencontrés lors de la visite des malades, car il ne faudrait ni importuner inutilement les malades, ni gêner le fonctionnement du service. Par un rapport que rédigèrent les professeurs de la clinique interne à l'époque du Consulat, l'on sait que c'était dans l'amphithéâtre que l'on donnait lecture des observations recueillies sur les malades, que les professeurs commentaient ces observations et faisaient chaque jour un compte-rendu sur chacun des malades<sup>28</sup>. Cette bi-fonctionnalité est peut-être l'une des raisons pour lesquelles l'architecte modifia les plans de l'amphithéâtre au cours de l'exécution.

## Le déroulement des travaux

- 26 Le chantier ne tarda pas à s'ouvrir mais l'on commença logiquement par ce qui semblait le plus urgent, l'agrandissement de l'hôpital de la Charité. Ainsi le 11 fructidor an III (28 août 1795), Clavareau soumit à la Commission des travaux publics plusieurs mémoires d'ouvrages exécutés à l'hospice de l'Unité au cours des huit premiers mois de l'an III, pour l'établissement de deux salles de femmes devant servir d'École clinique provisoire<sup>29</sup>. Il s'agissait dans ce cas de deux nouvelles salles communes aménagées

pour accueillir des femmes, vraisemblablement dans les anciens dortoirs des religieux situés au-dessus des salles communes des hommes.

- 27 La transformation de la chapelle fut entreprise peu après puisque, dès le 22 prairial an III (12 juin 1795), Clavareau soumettait à la même commission un état de proposition d'une somme de 18 000 livres à payer à un entrepreneur pour des travaux effectués par lui à l'hospice de l'Unité « *en vertu des ordres de la commission des travaux publics du 24 floréal dernier pour l'établissement de l'École et de l'hospice clinique sur le terrain de la ci-devant Église...* »<sup>30</sup>. Le 5 thermidor an III (23 juillet 1795), il soumit un état de proposition d'une somme de 40 000 livres à répartir entre un maçon, Dubois (à raison de 25 000 livres) et un charpentier, Goinard (à raison de 15 000 livres) pour des travaux dans le même bâtiment<sup>31</sup>, puis, le 24 thermidor, nouvelle proposition de paiement d'une somme de 33 000 livres à répartir entre ces deux artisans pour des travaux analogues<sup>32</sup>. Le 16 fructidor an III (2 septembre 1795) il soumit à nouveau un état de proposition d'une somme de 31 000 livres à payer, dont 25 000 livres au même Dubois et les 6 000 livres restant à deux sculpteurs, Antoine et Fortin, (à raison de 3 000 livres chacun)<sup>33</sup>. Ce document nous livre ainsi le nom des auteurs du décor de l'école clinique : il s'agissait en l'occurrence d'Augustin-Félix Fortin, neveu et élève du célèbre sculpteur Félix Lecomte, et d'un certain Antoine. On peut supputer que le premier, au vu de sa formation de praticien chez son oncle, réalisa le décor sculpté figuratif, tel celui du tympan de la porte d'entrée avec la figure assise du dieu Esculape, et le second le décor architectonique tels les chapiteaux des colonnes du promenoir, les balustres des rampes de l'escalier, les motifs de palmettes des frises, etc.
- 28 On pourrait encore citer une proposition de paiement d'une somme de 85 000 livres en faveur du maçon Dubois et du charpentier Goinard, laquelle est datée du 29 fructidor an II<sup>34</sup> (15 septembre 1795) ; puis, après une brève solution de continuité dans la documentation (ou des dépouillements d'archives insuffisants), on rencontre à nouveau une multitude de ces propositions de paiement qui, à raison d'une, parfois deux par mois, s'échelonnèrent entre les mois de nivôse an IV et de frimaire an V (janvier à décembre 1796). Le chantier fut alors très certainement interrompu et l'architecte adressa, le 6 floréal an VI (25 avril 1798), une lettre au ministre de l'intérieur pour lui exposer le bilan comptable et l'état d'avancement des travaux. Il faisait valoir que ceux-ci étaient achevés pour l'essentiel et que l'effort financier restant à fournir serait donc modeste. Il insistait en outre sur le fait que les fonds assignés à la construction de l'École clinique interne n'avaient pas encore été entièrement dépensés<sup>35</sup>. En conséquence, il requérait avec insistance la délivrance d'une somme de 25 000 F pour parachever l'ouvrage en profitant de la belle saison. Dans ce même courrier, Clavareau indiquait que les deux salles de l'hôpital qui avaient été appropriées de manière à y recevoir des femmes malades, servaient depuis deux ans, à titre provisoire, à l'instruction des élèves.
- 29 Devant le silence probable des autorités, il ne tarda pas à réitérer sa requête dans un rapport présenté au même ministre de l'intérieur, daté du 8 thermidor an VI (26 juillet 1798)<sup>36</sup>. Dans ce rapport, Clavareau reprenait une partie de l'argumentation développée précédemment, en y ajoutant que son établissement avait été injustement oublié dans la répartition des fonds correspondant à l'enveloppe budgétaire attribuée au service des Bâtiments civils pour l'an VI, laquelle se montait à 1 450 000 F. Il suggérait enfin au ministre de donner des ordres pour que 25 000 F fussent alloués à l'hospice de l'Unité

en les prélevant sur une somme de 200 000 F qui avait été réservée pour les dépenses imprévues et qui n'était guère entamée.

- 30 Les démarches insistantes de l'architecte auprès du ministre paraissent avoir porté leurs fruits puisque les travaux de l'école clinique étaient, au moins pour le gros œuvre, achevés dans le cours de l'an VII, soit à peine un an après. Cet achèvement tant attendu donna lieu à quelque solennité et même à une inauguration officielle<sup>37</sup>. Cet événement fut commémoré quelques années plus tard (en avril 1806), en faisant peindre au-dessus de la porte de l'amphithéâtre une inscription comprenant ces mots disposés sur trois lignes<sup>38</sup> :

École clinique ouverte le premier prairial an VII.

Professeur J.N. Corvisart.

Ministre de l'intérieur François de Neufchâteau.

- 31 Ainsi le 1<sup>er</sup> prairial an VII (20 mai 1799), professeurs et élèves pouvaient enfin prendre possession des lieux bien que les infirmeries et leurs dépendances ne fussent pas encore prêtes pour recevoir les malades puisque, dans un rapport du 13 prairial an VIII (2 juin 1800), le directeur de l'école de médecine (l'école de santé avait été ainsi rebaptisée), Thouret, déplorait l'absence des malades nécessaires à l'instruction en faisant remarquer que les travaux étaient terminés tant à l'hospice de l'Unité qu'au ci-devant archevêché<sup>39</sup>. En dépit de ces difficultés, Fourcroy, dans un discours prononcé à l'École de médecine le 23 vendémiaire de l'an IX (15 octobre 1800), soulignait les avantages que le professeur de clinique interne, Corvisart, avait déjà retirés de l'usage des nouveaux locaux<sup>40</sup>. Puis le 29 brumaire an X (20 décembre 1801), les professeurs rédigèrent un projet de règlement pour la clinique interne où il était fait allusion au service des salles de malades<sup>41</sup>.

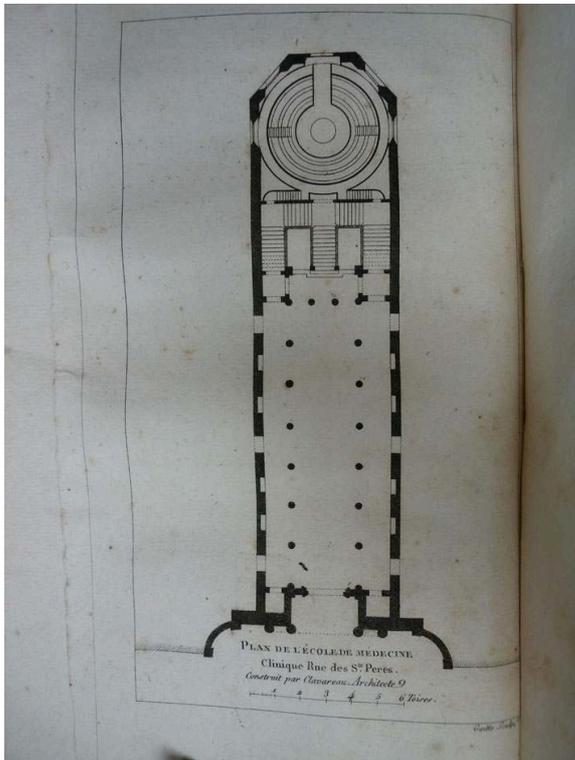
- 32 Pourtant, il est certain que les travaux de finition indispensables avaient été laissés en suspens et l'école clinique en état d'incomplétude, en raison de l'épuisement des crédits alloués, comme s'en plaignait amèrement en 1803 un administrateur du Conseil des hospices qui craignait même la ruine des structures dont la construction avait été amorcée, puis abandonnée<sup>42</sup>. Ce fut en juillet 1806, dans un rapport au Conseil des bâtiments civils, qu'un inspecteur déclara que les aménagements autorisés par les arrêtés ministériels et se montant à 87 351 F (Clavareau avait évalué la dépense à 82 831 F), étaient enfin achevés. L'inspecteur auteur de ce rapport précisait toutefois que, bien que les salles parussent disposées pour recevoir les malades, le directeur de l'école de médecine, messieurs les professeurs et les membres du conseil d'administration avaient jugé lors d'une visite des locaux qu'il était indispensable de procéder encore à quelques travaux supplémentaires et à l'achat de matériels avant de décider l'ouverture de l'établissement ; le tout se montant à 13 681 F<sup>43</sup>.

- 33 Ainsi la mise en place, en avril 1806, d'une inscription commémorative au-dessus de la porte de l'amphithéâtre rendait certainement mieux compte de la clôture effective du chantier que la date mentionnée par l'inscription elle-même. L'architecte Clavareau qui, à force de ténacité, avait réussi à mener à terme cette entreprise, avait publié l'année précédente un livre sur les hôpitaux de Paris dans lequel il faisait sans modestie l'apologie de son action en tant qu'architecte des hôpitaux civils de Paris. Au surplus, trois vignettes ornant les bas de pages en-tête des chapitres représentent respectivement la façade, le plan du rez-de-chaussée et une vue intérieure du promenoir de l'École clinique<sup>44</sup>. Ces illustrations apologétiques viennent fort opportunément nous éclairer sur les modifications que subirent les projets originels. Si

la façade et le promenoir semblent parfaitement conformes à ces projets, il n'en est absolument pas de même pour l'amphithéâtre dont la forme en hémicycle s'était muée en un espace parfaitement circulaire [Fig. 7]. En outre, la salle en rotonde était garnie de gradins sur tout son pourtour, fait plus surprenant encore car l'amphithéâtre en hémicycle dessiné par Gondoin en 1770 pour l'édifice destiné à abriter le collège et l'Académie de chirurgie s'était imposé avec une telle force que presque tous les amphithéâtres d'anatomie, les salles de cours principales des universités ou encore les salles d'assemblée du peuple l'avaient pris ou le prendraient comme modèle. Ainsi, même à l'école de droit bâtie par Jacques-Germain Soufflot trois décennies plus tôt, on transforma à cette époque la grande salle des actes, de plan rectangulaire, pour lui donner une forme semi-circulaire.

- 34 La raison de ce changement de parti résidait vraisemblablement dans une des fonctions nouvellement assignées à cet amphithéâtre. Comme salle de démonstration anatomique, la forme circulaire (ou octogonale) adoptée par presque tous les locaux conçus pour cette destination depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, semblait préférable. En revanche, comme local où se faisaient les conférences cliniques, c'est-à-dire celles où les maîtres entretenaient leurs étudiants des cas rencontrés lors de la visite des malades dans les salles sus-jacentes, le plan en hémicycle était plus judicieux. Mais une tierce fonction, celle de salle d'autopsie, réclamait plus impérativement un tel changement de parti. En effet l'on avait assisté, durant les années immédiatement précédentes, à l'essor de la nouvelle méthode anatomo-clinique, illustrée notamment par Xavier Bichat, qui consistait à autopsier aussi systématiquement que possible les malades décédés de façon à rechercher les lésions ayant entraîné leur trépas et à en déduire éventuellement l'étiologie de la maladie en confrontant les résultats des observations nécropsiques avec les données recueillies lors de l'examen clinique. Or, du fait que les autopsies seraient effectuées dans l'amphithéâtre puisque c'était la salle la plus adaptée à cet usage, il valait mieux que les gradins fussent disposés selon un tracé circulaire et non hémicirculaire (**fig. n°7**), ce de manière à ce que le plus grand nombre d'élèves pût suivre des yeux en continu ce que l'opérateur effectuait et voir au plus près les aspects lésionnels des organes que le scalpel faisait apparaître (**fig. n°8**).

Figure 7



Chapelle de l'ancien hôpital de la Charité, plan de distribution du rez-de-chaussée après les transformations de l'architecte Clavareau, gravure. CLAVAREAU, Nicolas-Marie. *Mémoires sur les hôpitaux civils de Paris...* Paris : Prault, 1805, planche p. 103.

Figure 8



Chapelle de l'ancien hôpital de la Charité, amphithéâtre aménagé dans l'espace occupé précédemment par le sanctuaire, vue générale dans son état actuel.

Phot. Pierre-Louis Laget. © Coll. Part.

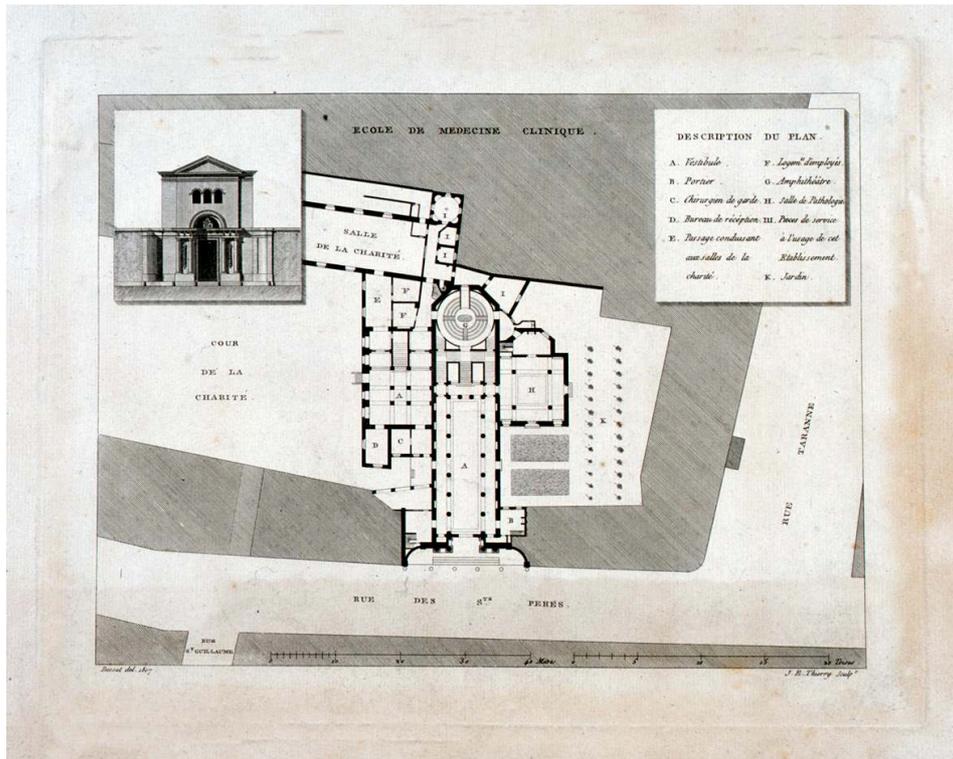
- 35 Clavareau aurait ainsi été confronté aux mêmes types d'exigences que celles qui avaient fait adopter la formule en rotonde pour les amphithéâtres de démonstration anatomique, et ce depuis l'aménagement de celui de Padoue en 1592, jusqu'à son abandon par Gondoin en 1770. La mutation opérée par cet architecte n'avait cependant rien d'arbitraire et répondait à une logique propre : la salle monumentale en hémicycle du collège de chirurgie devait en effet avant tout remplir, en dépit de son appellation proclamée d'amphithéâtre d'anatomie, la fonction d'*Aula magna* de ce collège, les chirurgiens ambitionnant très clairement de rivaliser avec une composante de l'université de Paris, la faculté de médecine. L'usage de l'amphithéâtre de Gondoin comme salle de démonstration anatomique s'avérait donc tout à fait accessoire et celui de salle vouée à l'enseignement théorique prédominant.

## La brève existence de cette école clinique et le devenir de ses locaux

- 36 L'aménagement complet de la chapelle de l'hôpital de la Charité avait duré près d'une décennie en raison des aléas de la conjoncture. Son existence comme siège de l'école clinique interne paraît n'avoir guère été longue, tout au moins dans la complétude de ses fonctions. Corvisart, le professeur de clinique interne, avait été nommé en juillet 1804 archiatre de Napoléon Bonaparte c'est-à-dire son premier médecin. Bien qu'il eût été de ce fait lié à l'empereur, ce ne fut pas tant la chute de l'Empire qui écourta sa brillante carrière qu'une attaque d'apoplexie dont il fut victime en 1815. De toutes les manières, sa fonction contraignante d'archiatre l'avait amené à se faire fréquemment suppléer, et il désigna comme suppléant son assistant Jean-Jacques Leroux des Tillets. Sous le poids de ces mêmes contraintes, il aurait été amené à prendre, dès le 25 janvier 1805, sa retraite aussi bien comme médecin de l'hôpital de la Charité que comme professeur de clinique<sup>45</sup>.
- 37 Au début de la Restauration, le témoignage d'un jeune chirurgien britannique nous renseigne sur l'état de déliquescence dans lequel avait chu l'école clinique interne de l'hôpital de la Charité avec alors à sa tête Théodoric-Nilammon Lerminier. Ce médecin sans éclat, en comparaison de l'éminent clinicien auquel il avait succédé, ne se préoccupait guère d'instruire ceux qui suivaient sa visite et s'était déchargé de surcroît sur son collègue Pierre Fouquier du soin de faire les leçons sur les cas cliniques. Les locaux eux-mêmes paraissent étrangement avoir été alors en partie délaissés puisque les leçons étaient données dans « une espèce de grenier arrangé en amphithéâtre<sup>46</sup> ». Pareille déchéance paraît avoir été seulement transitoire puisque, à peine quelques années plus tard, l'école clinique, placée depuis 1825 sous la férule d'un maître exigeant et consciencieux, Auguste-François Chomel, avait retrouvé son lustre et les locaux leur vocation pédagogique<sup>47</sup>. Après le départ en 1830 de Chomel, nommé chef de service à l'Hôtel-Dieu, ce fut la voix de son successeur à la chaire de clinique interne, le fameux Jean-Baptiste Bouillaud, qui résonna sous la coupole de l'amphithéâtre. Toutefois celui qui louait l'excellence de l'enseignement dispensé, ne ménageait pas ses critiques vis-à-vis de la distribution de ces mêmes locaux qu'il estimait essentiellement vicieuse : ainsi tout le rez-de-chaussée était occupé par des vestibules jugés parfaitement disproportionnés (**fig. n°9**) tandis que, dans les étages, les lits de certaines salles de malades étaient trop resserrés. En raison de ces défauts dans la distribution, un

projet de translation de l'enseignement clinique dans d'autres salles de l'hôpital semble d'ailleurs avoir été alors déjà caressé.

Figure 9



École de médecine clinique, plan de distribution générale du rez-de-chaussée, état en 1807 peu après l'achèvement complet des travaux, gravure avec légende. Archives de l'Assistance publique, 793 Foss 18/2.

Phot. Pierre-Louis Laget. © Coll. Part.

- 38 De fait, en 1849, la majeure partie du rez-de-chaussée de l'ancienne chapelle, et notamment les vestibules dont la démesure était la proie des critiques, fut concédée à l'Académie de médecine. Le vaste promenoir fut alors compartimenté en trois salles : un étroit vestibule, une salle des pas perdus, une salle des séances<sup>48</sup>. Ce fut lors de ces travaux d'appropriation que disparut le grand escalier qui cédait la place à la salle des séances de l'Académie aménagée dans l'ancienne croisée du transept, tandis que la salle de pathologie, occupant le bras sud de ce transept, accueillait la bibliothèque. Cette Académie de médecine, fondée en 1820, avait d'abord été logée dans un hôtel particulier du faubourg Saint-Germain, l'hôtel de Poulpry, sis rue de Poitiers, où elle demeura jusqu'en 1848 avant d'emménager en ces lieux. Lorsqu'il fut décidé d'ériger un vaste établissement tout spécialement destiné à servir de siège à l'Académie de médecine, celle-ci quitta les locaux étriqués de la rue des Saints-Pères et s'installa en 1902 dans l'édifice grandiose de la rue Bonaparte. L'amphithéâtre qui avait été, en 1849, dissocié des autres salles du rez-de-chaussée lors de leur attribution à l'Académie de médecine, continua à abriter les enseignements théorique et pratique de l'école clinique. Il fut baptisé du nom de Potain avant de recevoir celui de Laennec. Quant aux espaces libérés par le départ de l'Académie de médecine, ils furent affectés par l'Assistance publique de Paris à la tenue des épreuves du concours de l'internat et de l'externat<sup>49</sup> avant d'être attribués en 1942 à l'église catholique de rite byzantin

ukrainien. Ce fut sans doute à ce moment que les derniers cloisonnements établis en 1849 furent supprimés et les volumes primitifs du vaste vestibule principal restitués (**fig. n°10**). La transformation de ce vestibule en lieu de culte permettait à l'édifice de renouer avec sa fonction cultuelle d'antan et cette réaffectation fut l'objet d'une consécration solennelle le 9 mai 1943, la chapelle étant placée sous le vocable de Saint-Vladimir-le-Grand.

Figure 10



Chapelle de l'ancien hôpital de la Charité devenue église catholique ukrainienne, nef correspondant à l'ancien promenoir de l'école clinique interne, vue en enfilade en regardant vers l'entrée dans son état actuel.

Phot. Pierre-Louis Laget. © Coll. Part.

- 39 Cette réaffectation en lieu de culte se montra respectueuse des aménagements exécutés sous le Directoire par l'architecte Clavareau. En revanche le remplacement des bâtiments de l'hôpital de la Charité par ceux de la Faculté de médecine, amena la destruction du bras nord du transept sacrifié à une entrée de parking souterrain. Aussi, ce qui subsiste de l'œuvre de Clavareau, à savoir la façade de la chapelle (**fig. n°11**), le grand vestibule de l'école clinique, l'ancienne salle de pathologie, devenue sacristie de l'église Saint-Vladimir, et l'amphithéâtre, constituent-ils des témoignages éloquentes de l'architecture révolutionnaire d'autant plus précieux que si l'époque avait vu fleurir une extraordinaire profusion d'architectures de papier, la situation politique et l'état des finances publiques s'étaient avérés au contraire extrêmement peu propices à la réalisation de projets.

Figure 11



Chapelle de l'ancien hôpital de la Charité devenue église catholique ukrainienne, façade, vue de trois-quarts gauche.

Phot. Pierre-Louis Laget. © Coll. Part.

## NOTES

1. - BROCKLISS, Laurence. « L'enseignement médical et la Révolution. Essai de réévaluation ». *Histoire de l'éducation*, n°42, mai 1989, p. 79-110.
2. - TISSOT, S.-A.-D. *Essai sur les moyens de perfectionner les études de médecine*. Lausanne, 1785.
3. - La réalité s'avère en fait beaucoup plus complexe car un enseignement clinique fut instauré, parfois même précocement, dans d'autres universités de l'espace germanique, à Halle en 1717, à Göttingen en 1755, à Fribourg-en-Brisgau en 1768, à Würzburg en 1769.
4. - HUNAUD, Pierre. *Projet d'un nouveau cours général de médecine...* Château-Gontier : J. Gentil, 1718.
5. - HEBERT. *Almanach parisien, en faveur des étrangers et des personnes curieuses...* Paris, [1775], 1<sup>ère</sup> partie, p. 16.
6. - Archives nationales (A.N.). Minutier central, Gaspard Momet notaire étude XVI, liasse 847 (juillet-septembre 1783) : donation du 14 août 1783.

7. - DUCHANOY, Claude-François. *Mémoire sur l'utilité d'une école clinique en médecine*. Dans *Observation sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts*, t. XIII (1778), supplément, p. 477-486.
8. - WURTZ, Georges. *Mémoire sur l'établissement des écoles de médecine pratique à former dans les principaux hôpitaux civils de la France, à l'instar de celle de Vienne...* Paris : Didot le jeune, 1784.
9. - BRIELE, Léon. *Collection de documents...* Paris, 1881-1887, tome 2, p. 222-224 : délibération du 2 janvier 1788 et avis du sieur Desault annexé à la délibération.
10. - VICQ D'AZYR, Félix. *Nouveau plan de constitution pour la médecine en France*. Paris : Th. Barrois, 1790.
11. - GUILLOTIN, Joseph-Ignace. *Projet de décret sur l'enseignement et l'exercice de l'art de guérir, présenté au nom du comité de salubrité par M. Guillotin, député de Paris*. Paris : Imprimerie nationale, 1791.
12. - TALLEYRAND-PÉRIGORD, Charles-Maurice de. *Rapport sur l'Instruction publique fait au nom du comité de constitution à l'assemblée nationale les 10, 11 et 19 septembre 1791...* Paris : Imprimerie nationale, 1791.
13. - GALLOT, Jean-Gabriel. *Observations sur le projet d'instruction publique, lu par M. Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun, au nom du Comité de constitution ; et sur le projet de décret concernant l'enseignement et l'exercice de l'art de guérir, présenté par M. Guillotin au nom du Comité de salubrité*. Paris : De Pont, 1791.
14. - SOURNIA, Jean-Charles. *La médecine révolutionnaire (1789-1799)*. Paris, 1989, p. 86.
15. - A.N. Série AF. Comité de salut public, Intérieur, instruction publique, cartons : AF II 67, dossier 492, pièce 4.
16. - *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par M.J. Guillaume*. Paris, 1891-1907, tome IV, p. 978-979.
17. - *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par M.J. Guillaume*. Paris, 1891-1907, tome IV, p. 969-970.
18. - *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par M.J. Guillaume*. Paris, 1891-1907, tome V, p. 250.
19. - FOURCROY, A.-F. *Rapport et projet de décret sur l'établissement d'une école centrale de santé à Paris, fait à la Convention nationale, au nom des comités de salut public et d'instruction publique...* Paris : Imprimerie nationale.
20. - HUARD, Pierre, IMBAULT-HUART, M.-J. « L'enseignement de la chirurgie à l'Hôtel-Dieu d'après une lettre inédite de Desault à l'Assemblée Nationale ». *Revue d'histoire des sciences et leurs applications*, vol. XXV, n°1, 1972, p. 55-63.
21. - *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par M.J. Guillaume*. Paris, 1891-1907, tome V, p. 315-316.
22. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Correspondance, rapport et devis relatifs aux hôpitaux et hospices : F<sub>13</sub> 1168 (an III-an VII) ; 3<sup>e</sup> dossier intitulé : « Hospice de l'Unité ».
23. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Correspondance, rapport et devis relatifs aux hôpitaux et hospices : F<sub>13</sub> 1168 (an III-an VII) ; 3<sup>e</sup> dossier intitulé : « Hospice de l'Unité » ; *Suite du rapport du 5 frimaire dernier*.
24. - CLAVAREAU, N.-M. *Mémoires sur les hôpitaux civils de Paris...* Paris, 1805, p. 110-112.
25. - A.N. Série N III. Hospice clinique : N III Seine 1211 (24 floréal an III, 13 mai 1795), 3 plans par Clavareau.
26. - CLAVAREAU, N.-M. *Mémoires sur les hôpitaux civils de Paris...* Paris, 1805, p. 112-113.
27. - CLAVAREAU, N.-M. *Mémoires sur les hôpitaux civils de Paris...* Paris, 1805, p. 113.
28. - A.N. Série F<sub>17</sub>. Ecoles puis Facultés de médecine, affaires diverses : F<sub>17</sub> 2165 (an VI-1808) ; *Rapport fait à l'Ecole de médecine par les professeurs de la clinique interne, lu dans la séance du 29 brumaire an X (20 décembre 1801)*.
29. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Hôpitaux et hospices, états de propositions d'acomptes : F<sub>13</sub> 1169 (1788-an III).

30. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Mémoires de travaux exécutés dans différents hospices et hôpitaux : F<sub>13</sub> 841a (1791-an III).
31. - A.N. Série F<sub>16</sub>. Mémoires d'ouvrages et quelques états de propositions d'acomptes pour des travaux exécutés dans des prisons et d'autres édifices publics : F<sub>16</sub> 573b (1791-an VII).
32. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Hôpitaux et hospices, états de propositions d'acomptes : F<sub>13</sub> 1169 (1788-an III).
33. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Hôpitaux et hospices, états de propositions d'acomptes : F<sub>13</sub> 1169 (1788-an III).
34. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Hôpitaux et hospices, états de propositions d'acomptes : F<sub>13</sub> 1169 (1788-an III).
35. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Correspondance, rapport et devis relatifs aux hôpitaux et hospices : F<sub>13</sub> 1167 (an II-an VII) ; dossier : « hospice de l'Unité rue des Pères, Ecole de médecine clinique ».
36. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Correspondance, rapport et devis relatifs aux hôpitaux et hospices : F<sub>13</sub> 1167 (an II-an VII) ; dossier : *Hospice de l'Unité rue des Pères, Ecole de médecine clinique*.
37. - NEUFCHATEAU, François de. *Discours prononcé par le ministre de l'Intérieur, le 1<sup>er</sup> prairial, an 7 de la République, pour l'ouverture de l'école clinique de médecine établie à l'hospice de l'Unité, rue des Pères*. Paris : Imprimerie de la République, an VII.
38. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Correspondance, rapport, devis et autres documents relatifs aux travaux dans l'école de médecine : F<sub>13</sub> 1120 (an X-1811) ; dossier : *Ecole clinique interne établie à l'hospice de la Charité*.
39. - A.N. Série F<sub>17</sub>. Ecoles puis Facultés de médecine, affaires diverses : F<sub>17</sub> 2165 (an VI-1808) ; *Rapport demandé par le ministre de l'intérieur le 9 prairial*.
40. - *Séance de l'école de médecine de Paris du 23 vendémiaire an 9. Discours du C. Fourcroy*. Paris, [1800 ?], p. 8 et 9.
41. - A.N. Série F<sub>17</sub>. Ecoles puis Facultés de médecine, affaires diverses : F<sub>17</sub> 2165 (an VI-1808) ; *Projet de règlement pour la clinique interne*.
42. - CAMUS, Armand-Gaston. *Rapport au conseil général d'administration des hospices civils de Paris, sur leur état au 1<sup>er</sup> germinal an XI*. Paris : imprimerie des Hospices civils, an XI (1803), VIII-200 p.
43. - A.N. Série F<sub>13</sub>. Correspondance, rapport, devis et autres documents relatifs aux travaux dans l'école de médecine : F<sub>13</sub> 1120 (an X-1811) ; dossier : *Ecole clinique interne établie à l'hospice de la Charité. Rapport fait au Conseil des Bâtiments civils par l'un des Inspecteurs généraux des Bâtiments. Le 10 juillet 1806*.
44. - CLAVAREAU, N.-M. *Mémoires sur les hôpitaux civils de Paris...* Paris, 1805, XX-239 p.
45. - FINOT, André. « La chapelle Saint-Pierre et l'école clinique de la Charité ». *Histoire des sciences médicales*, 1974, n°4 (4<sup>e</sup> trimestre), p. 651.
46. - CROSS, John Green. *Paris et Montpellier ou tableau de la médecine de ces deux écoles*. Paris : J.-B. Baillièrre, 1820, XIV-218 p.
47. - RATIER, Félix-Séverin. *Coup d'œil sur les cliniques médicales de la Faculté de médecine et des hôpitaux civils de Paris*. Paris : J.-B. Baillièrre, 1830, p. 15-17.
48. - GILLET, Fernand. *L'hôpital de la Charité, étude historique depuis sa fondation jusqu'en 1900*. Montévrain : imprimerie de l'école d'Alembert, 1900, p. 76.
49. - FINOT, André. « La chapelle Saint-Pierre et l'école clinique de la Charité ». *Histoire des sciences médicales*, 1974, n°4 (4<sup>e</sup> trimestre), p. 653-656.

---

## RÉSUMÉS

L'enseignement de la médecine fait directement au lit du malade ou leçons cliniques fut une des grandes innovations pédagogiques du XVIII<sup>e</sup> siècle touchant la discipline médicale. L'initiative d'instaurer un tel enseignement est généralement attribuée au médecin hollandais Herman Boerhaave qui en conçut l'institution dès sa nomination en 1714 comme professeur à l'Université de Leyde. A Paris ce fut seulement à partir de 1780 que le médecin Louis Desbois de Rochefort commença à donner des leçons cliniques à l'hôpital de la Charité. La supériorité acquise par cet hôpital du fait de la nouveauté de l'enseignement qui y était dispensé explique pourquoi, lors de la création des écoles de santé par la Convention nationale le 14 frimaire an III (4 décembre 1794), ce fut ce lieu qui fut choisi pour y établir la première école de médecine clinique qui serait dotée de locaux tout spécialement adaptés à sa fonction. En raison des aléas budgétaires liés à la conjoncture politique, le chantier se trouva plusieurs fois interrompu, mais finalement conduit à terme. Des aménagements importants effectués à l'occasion de ces travaux, dans ce qui était la chapelle de l'hôpital de la Charité, par l'architecte Nicolas-Marie Clavareau, en est résulté une œuvre architecturale à part entière. Par une ironie de l'histoire, la partie principale de la chapelle a retrouvé récemment une vocation culturelle, sans que cela conduise pour autant à la disparition des aménagements conçus pour l'installation de l'école de médecine clinique. Ceux-ci constituent ainsi un exceptionnel témoignage de l'architecture de l'époque révolutionnaire qui a infiniment plus brillé par ses projets que par ses réalisations.

Medical education directly delivered at the bedside, i.e. clinical lessons, was one of the great eighteenth-century educational innovations affecting medical learning. The initiative to establish such training is generally attributed to the Dutch physician Herman Boerhaave, who conceived the institution upon his appointment as professor at the University of Leiden, in 1714. In Paris it was only from 1780 that the physician Louis Desbois de Rochefort started clinical lecturing at the Hôpital de la Charité. The superiority gained by that hospital due to the novelty of the teaching that was provided in it explained why, when health schools were created by the National Convention on 14 Frimaire An III (December 4, 1794), it was *the* place that was chosen to establish the first school of clinical medicine that would be provided with premises most specially adapted to its function. Because of the budgetary contingencies associated with the political situation, the yard happened to be interrupted several times, but was eventually carried through. Major adjustments made in connection with those works, by the architect Nicolas-Marie Clavareau, in what was the chapel of the Hôpital de la Charité, resulted in an architectural work of its own. By an irony of history, the main part of the chapel has recently met again with a worshipping vocation, becoming in 1943 the Parisian church for the Ukrainian Catholic community, without this leading to the disappearance of the amenities designed for the installation of the school of clinical medicine. They thus constitute an exceptional testimony of the architecture of the Revolutionary era that shone far more with its projects than with its achievements.

## INDEX

**Mots-clés :** amphithéâtre d'anatomie, école de médecine, hôpital clinique, hôpital de la Charité

**Keywords :** anatomical theater, clinical hospital, school of medicine

## AUTEUR

**PIERRE-LOUIS LAGET**

Conservateur en chef du patrimoine, service du patrimoine culturel, Région Nord-Pas-de-Calais  
pierre-louis.laget@nordpasdecals.fr